



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 51368

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le faible temps de retransmission accordé aux jeux Paralympiques d'Athènes par France 2, dont se sont émus par exemple les jeunes élèves de l'association HandiRêve qui agissent pour l'intégration des handicapés dans la société. Il semblerait en effet que seules 33 minutes de jeux Paralympiques aient fait l'objet d'une retransmission contre une retransmission vingt-quatre heures sur vingt-quatre heures pour les jeux Olympiques. Il souhaiterait connaître si le décompte est exact, et les modifications qu'il envisage d'apporter au cahier des charges du service public de l'audiovisuel pour assurer à l'avenir une meilleure retransmission.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la retransmission, sur France 2 et France 3, des Jeux paralympiques d'Athènes 2004. Il convient de rappeler qu'en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, les sociétés nationales de programme sont seules responsables de leur programmation, dans le cadre des missions qui leur sont imparties par le législateur et déclinées par leurs cahiers des missions et des charges, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Durant la période des Jeux paralympiques, du 10 au 30 septembre derniers, France Télévisions a souhaité retransmettre aussi largement que possible le déroulement des épreuves sportives, et a mis en oeuvre des moyens de production étoffés. Trois émissions ont été proposées : sur France 2, un magazine quotidien de 26 minutes en 3e partie de soirée ; sur France 3, un magazine de 7 minutes avant l'édition du « 12/14 » et un magazine olympique hebdomadaire diffusé à 20 h 10 le dimanche. Au delà de ces trois magazines, et pendant toute la durée des Jeux, France 2 a diffusé deux reportages au cours des journaux télévisés de 13 h et a reçu une invitée malvoyante, athlète la plus médaillée de ces jeux ; France 2 a également proposé une information quotidienne sur cet événement au cours du journal télévisé de 20 h. France 3, quant à elle, a diffusé un certain nombre de reportages dans ses éditions du « 19/20 », de « Soir 3 » et de « Tout le Sport ». Enfin, Mme Assia El Hannoui a été invitée lors de l'émission « On ne peut pas plaire à tout le monde », diffusée à 20 h 50 le dimanche, et son témoignage fut précédé d'un sujet traitant de l'inégalité des primes accordées aux médaillées des Jeux Olympiques et des Jeux paralympiques. Enfin, les sites internet de France 2 et France 3 ont permis aux téléspectateurs de visionner ou reVISIONNER tous les reportages diffusés sur les chaînes. Cette expérience s'est d'ailleurs révélée être un succès, comme l'atteste le nombre de consultations des sites par les internautes. Au total, plus de la moitié des Français ont regardé les Jeux paralympiques 2004 sur France 2 ou France 3, soit environ 27,3 millions de téléspectateurs. Même si cette couverture médiatique apparaît limitée par rapport à celle dont bénéficient les Jeux Olympiques, il convient cependant de se féliciter de l'attention croissante portée par les médias et les téléspectateurs aux Jeux paralympiques comme en témoigne l'impact accru de l'édition d'Athènes par rapport à celle des Jeux de Sydney.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51368

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9105

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4564